

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2020-121

**OBJET : Arrêté de stationnement devant le 4, rue du 12 Juin 1944 à Aunay-sur-Odon**

Le Maire des Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par Madame Christelle GUIBOUT domiciliée à Aunay-sur-Odon, Commune déléguée des Monts d'Aunay, 4 rue du 12 Juin 1944 visant à faire réserver deux places de stationnement devant le 4, rue du 12 Juin 1944 à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement le 24 octobre 2020 ;

## ARRÊTE

**Article 1** – Deux places de stationnement sont réservées devant le 4, rue du 12 Juin 1944 le 24 octobre 2020.

**Article 2** – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Christelle GUIBOUT,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 23 octobre 2020.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire délégué, M. Nicolas BARAY

